



Renonciation de paternité

Par **mam56**, le **04/04/2018** à **18:49**

Bonjour,rnrnJe souhaite connaitre les démarches a suivre pour faire une demande de renonciation ou d'abandon de paternité au géniteur de mon enfant a naître, afin de ne plus avoir aucun lien futur possible avec cet individu qui ne prends aucune nouvelle de l'enfant ou de l'avancement de ma grossesse.rnrnMerci.

Par **cocotte1003**, le **05/04/2018** à **06:42**

Bonjour, si vous n'etes pas mariés et que le père n'a pas reconnu l'enfant à venir, pour l'instant il n'est pas le père. N'importe quel homme peut reconnaître l'enfant, avec ou sans votre accord, sans meme vous en informer. Vous n'avez aucune possibilité de l'empêcher de le reconnaître, s'il est braiment le père, cordialement